

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18329 - 71ÈME ANNÉE

Une proposition d'ATD Quart Monde transposée en proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat

## Des CDI pour tous les chômeurs de plus d'un an grâce à de nouveaux services



Le problème numéro un à La Réunion, c'est le chômage.

Le 9 décembre dernier, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une proposition de loi « Territoire zéro chômeur de longue durée ». Hier, le Sénat a voté pour le texte. C'est la traduction dans la loi de l'initiative d'une association, ATD Quart Monde. D'ores et déjà, force est de constater que cette proposition converge avec celle du PCR pour la création de deux grands services dans l'environnement et l'aide à la personne. Le but est d'utiliser les crédits affectés au traitement social du chômage pour financer la création d'activités durables avec des contrats à durée indéterminée.

**A**TD Quart Monde est une association. Elle n'a pas d'élu. Cela ne l'a pas empêché d'être à l'origine d'une loi qui marque une rupture dans la lutte contre le chômage.

« Le projet part du constat que l'on n'a pas tout essayé contre le chômage de longue durée et que, contrairement à ce que l'on entend souvent, il y a du travail, des compétences et de l'argent. Il s'agit de proposer à des personnes au chômage depuis au moins un an, des emplois à durée indéterminée, adaptés à leurs compétences et sans surcoût pour la collectivité », explique ATD Quart Monde.

Suite à l'adoption du projet par l'Assemblée nationale le 9 décembre, ATD Quart Monde soulignait que la proposition avait « rassemblé au-delà des clivages politiques et que « les députés aient voté sans considérations partisans ». Hier, le Sénat a voté pour le texte. Présentée selon la procédure accélérée, la proposition de loi devrait être rapidement promulguée. ATD Quart Monde espère que les premières entreprises pourront être créées au milieu de l'année.

## Priorité à l'emploi

La proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat prévoit que « les personnes durablement privées d'emploi qui, en dépit de leurs efforts, ne parviennent durablement pas à obtenir un emploi sur le marché du travail pourront conclure une convention avec des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour bénéficier d'un contrat à durée indéterminée (CDI) rémunéré au SMIC. En contrepartie, les chômeurs restent inscrits auprès de Pôle emploi et seront tenus d'accomplir des actes de recherche d'emploi et d'accepter les offres d'emploi "acceptables" qui pourraient leur être proposées. Les entreprises bénéficient quant à elle d'une compensation financière »

« Pour financer les emplois prévus par la convention, la proposition de loi met en place un Fonds « zéro chômage de longue durée » qui aura pour mission d'habiliter au maximum 10 collectivités, qui constitueront un comité local dont les modalités de fonctionnement et le programme seront approuvés par le fonds ».



À La Réunion, plus de la moitié des jeunes sont à la recherche d'un travail.

Le demandeur d'emploi est au centre du dispositif. Ses savoir-faire sont identifiés, puis les besoins en services sont évalués sur le territoire. Ce sont des activités utiles mais auxquelles on a renoncé, car elles ne sont pas rentables dans le système actuel. Ensuite des emplois sont créés dans le cadre de nouvelles entreprises.

« À terme, ces emplois seront financés par le transfert des dépenses induites par le chômage de longue durée – les allocations de solidarité, le manque à gagner pour l'Etat lié au non-versement des cotisations sociales et les coûts liés à la pauvreté comme les dépenses de santé », précise ATD Quart Monde. Pour amorcer le dispositif, l'Etat financera un fonds de 10 millions d'euros pour 10 territoires. Sont concernés par l'expérimentation des zones rurales des départements suivants : Ile-et-Vilaine, Deux-Sèvres, Nièvre, Meurthe-et-Moselle et Bouches-du-Rhône. Cette liste pourra donc être complétée par d'autres territoires jusqu'à 10. Si l'expérimentation est concluante, alors elle sera étendue.

## Convergence avec les deux grands services

Cette proposition n'est pas sans rappeler celle du Parti communiste réunionnais. Le PCR a lancé l'idée de créer deux grands services dans l'environnement et l'aide à la

personne. Il existe en effet dans ces domaines des besoins importants, alors que des dizaines de milliers de Réunionnais sont capables d'y répondre.

Pour le financement de ces deux grands services, le PCR propose de transformer les aides sociales en un fonds qui permettra de financer les emplois. Ce fonds et les deux grands services seront gérés par les personnes concernées, précise le PCR. C'est ce que dit la loi votée par les députés et les sénateurs.

Les derniers chiffres de Pôle Emploi annoncent que près de 90.000 Réunionnais sont au chômage depuis plus d'un an. La crise est telle qu'elle ne peut se résoudre en utilisant les méthodes qui ont été utilisées jusqu'à présent, et qui ont amené cette situation.

Le vote de la loi initiée par ATD Quart Monde confirme donc la justesse de la proposition des deux grands services. Il ouvre la voie à une expérimentation de 5 ans dans 10 territoires. Pourquoi les élus de La Réunion ne se mobiliseraient-ils pas pour en faire partie ?

**M.M.**

## Édito

# ATD Quart Monde, combien de députés ?

**A**près l'Assemblée nationale le 9 décembre, le Sénat a adopté hier une proposition de loi qui remet en cause la manière dont l'État lutte contre le chômage depuis des dizaines d'années. C'est une expérimentation qui renverse la situation. Le principe est de proposer un CDI payé au SMIC à tous les travailleurs au chômage depuis plus d'un an. Ces emplois répondent à de besoins identifiés mais qui ne peuvent être satisfaits selon le système actuel qui les juge pas suffisamment rentables. Le manque de rentabilité est compensée par la puissance publique qui transforme l'aide sociale en un fonds pour contribuer à payer les salaires.

Cette idée converge avec la proposition du PCR de créer deux grands services dans l'environnement et l'aide à la personne. Elle est devenue une proposition de loi qui a réussi à rassembler au-delà des clivages politiques. L'Assemblée nationale et le Sénat ont en effet des majorités différentes. Adopté selon la procédure accélérée, ce texte pourra s'appliquer dès cette année.

Son origine n'est pas un parlementaire mais une association, ATD Quart Monde. ATD Quart Monde n'a aucun élu. Cela n'a pas empêché que son initiative réussisse à rassembler les députés et sénateurs de différentes tendances politiques. Il a suffi qu'un seul parlementaire soit d'accord avec l'idée qu'il soit possible de mettre fin au chômage de longue durée, à condition de chan-

ger le système de traitement social du chômage, et prenne la responsabilité de signer la proposition de loi.

Cet événement est un démenti à tous ceux qui pensent que le nombre d'élus est un gage d'efficacité. Il montre qu'il n'y a pas besoin d'avoir une pléthore de députés pour faire avancer une cause, car ATD Quart Monde n'en a aucun. Mais l'association est porteuse d'un idéal qui transcende : la lutte contre la pauvreté. Aujourd'hui, La Réunion est face à une crise sans précédent qui impose de changer le système pour avoir l'espoir d'une solution. Le PCR a fait des propositions allant dans ce sens. L'adoption du projet « Territoire zéro chômeur de longue durée » va-t-elle réveiller les consciences ?

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## Etat, syndicats, employeurs et collectivités pour gérer le fonds de lutte contre le chômage de longue durée

**La proposition de loi adoptée le 9 décembre par les députés et hier par les sénateurs précise les conditions de la gestion des fonds destinés à financer l'expérimentation Zéro chômeur de longue durée. Voici un extrait.**

**I**l est institué un fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, chargé de financer une fraction de la rémunération des personnes mentionnées à l'article 2 de la présente loi recrutées par des entreprises de l'économie sociale et solidaire ainsi qu'une fraction de l'indemnité légale ou conventionnelle de licenciement lorsque celui-ci intervient dans les conditions prévues à l'article 7. Ce fonds élabore un cahier des charges, approuvé par un arrêté du ministre chargé du travail, fixant les critères que doivent respecter les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale ou les groupes de collectivités territoriales candidats à l'expérimentation.

Un arrêté du ministre chargé du travail dresse la liste des collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale ou groupes de collectivités territoriales participant à l'expérimentation, sur proposition du fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée, au vu de leur programme d'actions mentionné au II du présent article et du cahier des charges mentionné au deuxième alinéa du présent I. Cette liste comprend au plus dix collectivités territoriales, établissements publics de coopération intercommunale ou groupes de collectivités territoriales. La gestion de ce fonds est confiée à une association relevant de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association. Elle est administrée par un conseil d'administration dont la composition est la suivante :

1° Deux représentants de l'État ;  
2° Un représentant de chaque organisation syndicale de salariés représentative au plan national et interprofessionnel, sur proposition de son organisation ;  
3° Un représentant de chaque organisation professionnelle d'employeurs représentative au plan national et interprofessionnel, sur proposition de son organisation ;  
4° Un représentant de chaque organisation professionnelle d'em-

ployeurs représentative au plan national multiprofessionnel, sur proposition de son organisation ;

5° Un représentant du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ;

6° Un représentant du Conseil national de l'insertion par l'activité économique ;

7° Un représentant de l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1 du code du travail ;

8° Deux parlementaires désignés, respectivement, par l'Assemblée nationale et le Sénat ;

9° Un représentant du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire ;

10° Un représentant de chaque comité local mentionné au II du présent

article, après sa mise en place ;

11° Trois personnalités qualifiées désignées par arrêté du ministre chargé du travail ;

12° (nouveau) Un représentant de l'Association des régions de France ;

13° (nouveau) Un représentant de l'Assemblée des départements de France ;

14° (nouveau) Un représentant de l'Assemblée des communautés de France ;

15° (nouveau) Un représentant de l'Association des maires de France ;

16° (nouveau) Un représentant des missions locales.

Les membres du conseil d'administration siègent à titre bénévole.

### Patrick Lebreton pour l'utilisation du vaccin contre la dengue

Dans un courrier adressé hier à Marisol Touraine, le député Patrick Lebreton demande que le vaccin contre la dengue puisse être utilisé à La Réunion. 6 cas de cette maladie ont été identifiés à Vincendo, un quartier de Saint-Joseph.

« Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser ce courrier afin d'attirer votre attention sur les six cas de dengue qui ont été diagnostiqués à La Réunion ces derniers jours.

Ces cas, très localisés sur le quartier de Vincendo de la commune de Saint-Joseph ont promptement été pris en charge par les services de l'Etat, particulièrement l'Agence régionale de santé de l'Océan Indien dont il convient de saluer la réactivité. Toutefois, la survenance soudaine de ces différents cas appelle diverses interrogations.

En effet, les services dont vous avez la responsabilité sont-ils en mesure d'évaluer avec précision si ces cas, apparemment « autochtones », sont les prémices d'une épidémie à plus grande échelle à laquelle il conviendrait de répondre de manière massive ?

Régulièrement, des cas de dengue sont diagnostiqués à La Réunion. Aussi, est-il envisageable de mettre en place des dispositifs de lutte anti-vectorielle décisifs sur notre territoire ?

Enfin et surtout, alors qu'un laboratoire français — Sanofi Pasteur — a découvert un vaccin contre la dengue, mais qu'il n'a pas demandé sa mise sur le marché national, le réservant pour les pays du Sud, ne serait-il pas envisageable que vos services l'incitent à faire sa demande d'homologation.

En effet, La Réunion et plus fortement Mayotte voient très régulièrement des cas de dengue se déclarer. A défaut d'éradiquer le moustique vecteur, peut-être conviendrait-il d'éradiquer la maladie avant qu'une épidémie de grande ampleur ne frappe les départements français de l'Océan Indien ?

(...)

## C'en est trope !

# L'anachronisme de masse

Chacun le sait bien, tout nous vient de l'origine, où tout fut fait, tout fut arrêté. Nous n'avons rien inventé : même le Mal, nous ne l'avons pas même imaginé, il nous vient en héritage. En droite lignée d'Adam et Ève. Tout nous fut imposé, à l'exception peut-être d'une chose : l'anachronisme. Voilà notre plus belle invention. On ne peut que s'en réjouir. Roy Lewis l'a menée aussi loin que possible dans la grotte obscure de la préhistoire.

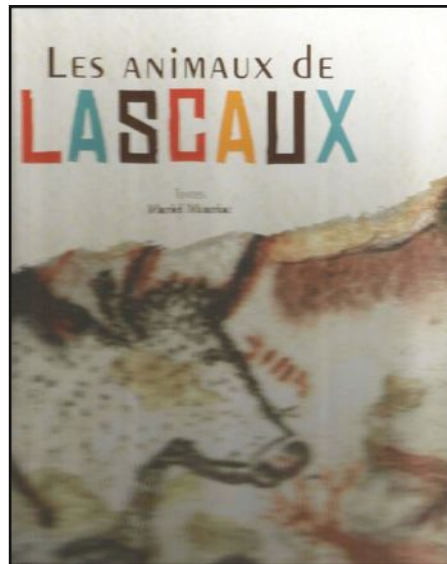
Et voilà qu'un Homme-oiseau, seul survivant de la Grotte de Lascaux, vient mourir devant nous, ne pouvant plus témoigner. Il n'en finit pas de tomber sous nos yeux de génération désabusée. Quelle ironie !

Frappé par un bison éviscéré, en haut du puits, il bascule. Où tombe-t-il, si ce n'est au fond de ce puits ? Alors qu'y a-t-il au fond de la Grande diaclose, en bas : quel tombeau ? Quelle représentation de funérailles où l'attendent la troupe nombreuse de ses semblables ?

Rien, pas une peinture, pas un trait, aucun soufflage, tamponnage, racle, rien en bas. La salle des taureaux, le diverticule axial, le passage, la nef, l'abside, le diverticule des félins, foisonnement de représentations, 900 bêtes au total, sans compter les figures géométriques, les signes, les empreintes, partout disséminés. Et puis sous l'homme-oiseau qui tombe dans le puits, rien de rien. Rien que le silence de la paroi brute. Le silence de 200 siècles qui chute. Que de choses il nous enlève, cet homme-oiseau : même sa mort.

Le Petit Poucet de la pluie a semé ses cailloux partout dehors, c'est à n'y plus s'y retrouver. Reste une grande fantasmagorie d'animaux jetés là, courant on ne sait où depuis deux cents siècles, pareils aux mots d'un poème de René Char. Bouquetins, aurochs, mammoths, bisons, ovibos, chevaux sauvages, lions des cavernes, licorne, cheval chinois, défilé éperdu de nos rêves. Cavalcade fantasmagorique. Vertige des vestiges. Et puis cet homme-oiseau qui a perdu ses ailes dont la mort

est mise en scène, dont on ne peut retenir une chute certaine. Vers où ? Tout avait commencé pourtant comme commençait Alice aux Pays des Merveilles. Au cours d'un braconnage, dans une France occupée, affamée, quatre adolescents poursuivent un lapin blanc qui s'échappe dans un trou. À quoi les menait-il, le petit rongeur ? Il les menait à d'autres animaux d'une autre nature qui ne se mangeaient pas : au festin du ventre, ils durent s'en rabattre au festin des yeux.



Les Animaux de Lascaux par Muriel Mauriac, éditions Circonflexe.

Que penserait-il de nous, l'homme à la tête d'oiseau de Lascaux, cet homme qui a perdu la boule et qui nous fait perdre la nôtre, qui nous renvoie systématiquement aux autres figures, pour essayer, à travers elles, de trouver quelque chose de lui ? Cerfs aux bois bourgeonnants, proportions diverses, superpositions de figures, parades nuptiales, mariage du support et de la représentation, la tête de profit tandis que les cornes et l'avant-train sont de trois quarts, tout invariablement s'offre comme des phrases tronquées...

De quelle magie s'agit-il là ? Quel est ce Thésée qui affronte là son minotaure laineux ? Chamane muet qui nous renvoie à l'affrontement des bouquetins situé sur la paroi droite

du diverticule axial, l'un avec sa robe d'été, l'autre d'hiver : affrontement du temps, et nous au milieu, ignorant à jamais l'issue du combat. Non seulement l'art pariétal néolithique semble se plaire à représenter l'homme mi-animal, mi-humain (zoo-anthropomorphe), hommes-bisons à Chauvet, au Gabillou, l'homme au museau de Pech-Merle, mais il se représente généralement tué. Un thème majeur de l'iconographie préhistorique selon Jean Clottes et Jean Courtin.

Sans doute, l'homme n'avait-il pas encore trouvé son visage humain qu'il se cherchait dans les ténèbres – et, n'y parvenant pas, dans une mort toujours renouvelée.

Le spectacle de l'homme-oiseau de Lascaux me fit songer à un autre homme oiseau que j'avais rencontré en un autre temps, sur un autre continent, que la modernité tuait à petit feu. Il me faisait penser à la chanson sacrée qu'il psalmodiait. D'où venait cette lointaine voix du vieil homme presque aveugle sur son banc de fortune de l'ancien village palikur à Macouria en Guyane qui lançait dans un ciel blanc, surchargé d'humidité, un :

« Mahiré kwéné wana  
Koyouri tak... » ?

Tandis que me parvenait les paroles de l'Avaknepka qui accompagnait la danse de l'Aigle, je rêvais... Mon Dieu, quels Lascaux préparons-nous encore ? Toute cette obscurité, toujours, et ces danseurs dans la pénombre qui défilent dont les silhouettes se déforment et desquelles naissent des animaux encore plus fabuleux, improbables, de quels chants perdus allons-nous hériter, et sous quels pas s'ordonneraient-ils ces fantômes de notre âme ? Au nom de l'Homme, que cette obscurité est aveuglante !

**Jean-Baptiste Kiya**

À Monsieur Alexandre Batista.

# Otè

## Lèr la, domoun navé pwin ankor kouran èk dolo !!

*Zour dozordi néna ankor in takon d'moun vivan, la koni la koloni, a nou minm nou la pa tro koni vik nou lé éné aprés, mé minm si nou lé éné apré, sanm pou mwinn nou la gingn in bonn ti restan vik aprés la tourn konm papiyon la lanp, la pran lo tan. Souvan-dé-fwa, minm ankor zordi désertin sitiasyon i pé rapèl a nou la koloni. Poitan ni pé di tousala i armont lwinn, néna in vié laz. Tanto ni fèt lo 70 z-an la lwa départmantalizasyon. Koué lété la Rényon dann la koloni ?*

*Fo di, nou té i sort dan la guèr, déza navé pwin la kaz tank sa, é kan lavé in bout, té in kaz an pay, konm in boukan. Dan la kaz lavé la tèr bati, ziska tar navé la tèr bati dan la kaz, sépousa mi di nou la gingn inn ti restan. Dan la kaz, lo mèb té rar, kont pa tro d'si, lo pié lo li té antéré èk in gouni dosi. Banna té apèl lo li-ki-la ousinonsa lo li - kour-pa. Byin sir, lavé pwin kouran. Lavé pwin d'lo dan la kour, té falé sharoy dolo a kout fer blan, marmay lavé shakinn son fér blan vik lété zot lokipasyon.*

*Doktèr lavé pwin, si lavé inn, li té i rèt lwinn, lo tan li ariv domoun navé lo tan mor, sirtou maladi té i mank pa, navé lo pali, la tiberkiloz, la lèp... Loto lavé pwin, déza lavé pwin shomin. Lékol la Rényon lavé inn rant-rant, aryink zanfann bann gro lavé drwa lékol. Sépousa osi nou néna ankor zordi in gro to d'zilétré. Lé vré minm si nou lé pa éné dan la koloni, nou la gingn inn bon restan. Pou prèu, zané 70, lèr la, désertin zandrwa, domoun navé pwin ankor kouran èk dolo dan la kour !*

**Justin**

**« Dann son kafé na poin triyaz ! » - In kozman pou la rout**

Zot i koné in bon kafé, sa i doi zète triyé : kan ou i ramas ! Kan ou la fine ramasé galman pars lé riskab an avoir inn-dé grin lé pa bien mir, épi lé in pé tort-tort. Sof, mé li doi z'ète triyé ! Sé konmsa ké mi oi lé shoz ! Mé nout provèrb-la kosa sa i vé dir ozis ? La-dan na in késtyonn frékantasyon. Avan yèr, dann télé, té i parl Mitterrand in gran kourèr zipon dovan l'éternèl é moïn té i kalkil provèrb moïn la mark an-o la. Lo prézidan, anplis lo défin prézidan, pé pou son am ! té i triy pa késtyonn frékantasyon. Zot la pa bézoin in poin dsi in i ? Si ou i pran lo kontrè, ou i di d'in moun nana triyaz dann son kafé, sa i vé dir li shoizi son moun, li shoizi son frékantasyon. Kosa zot i anpans ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir ké, rant-rant, ni pé z'ète, tazantan, dakor rantre nou.